

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JANVIER 2015

Présents : BAUDIN Stéphanie, CAILLAUD Sébastien, de L'ESPINAY Marie-Annick, GODARD Sophie, JEAN Guillaume, MARTINEAU Philippe, MERLET Adrien MESNARD Alain, MORILLE Delphine.

Absents : BAUDIN Laurent, BERTRAND Elisabeth.

Secrétaire : MERLET Adrien.

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire expose que conformément aux dispositions des articles L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il rend compte des décisions qu'il a prises par application des délégations accordées au Maire par délibération du Conseil Municipal du 28 mars 2014.

- Signature d'un nouveau devis établi par l'Imprimerie VERRIER, ZA de la Buzenière 85500 LES HERBIERS, pour l'impression du bulletin municipal, pour un montant de 1 216,41 € TTC, en remplacement du devis de 1 133,07 €.
- Signature d'un devis établi par Hélène CHARRON, 11 avenue de l'Hôtel Dieu 44000 NANTES, pour la conception et le suivi de réalisation de la signalétique urbaine, pour un montant de 4 356,00 € TTC.
- Signature d'un devis établi par la Sarl Patrimoine et Architecture (Daniel CHARNEAU) , 13-15 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny 85140 LES ESSARTS, pour l'étude concernant le réaménagement intérieur de l'ancienne école en Maison d'Assistantes Maternelles, pour un montant de 5 971,20,00 € TTC + option 2 (630 € HT) et option 3 (450 € HT par rendez-vous de chantier).

I - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 28 NOVEMBRE 2014.

Compte rendu approuvé à l'unanimité

II – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL DE LA VENDEE AU TITRE DU CCU – DOSSIER ETUDES.

Monsieur le Maire informe les conseillers que le Contrat Communal d'Urbanisme concerne les communes du Département de la Vendée de moins de 10 000 habitants.

Il constitue une démarche partenariale entre le Département et la Commune.

Ce contrat vise à encourager les communes à s'engager dans une approche globale de développement et d'aménagement de leur centre bourg, en soutenant des opérations de renouvellement urbain, de développement de commerces et services et/ou de mise en valeur des aménagements urbains, afin de renforcer l'attractivité des centres-bourgs.

Les modalités de partenariat entre le Département et la Commune pour la réalisation, les modalités financières, le suivi et l'évaluation de la phase d'étude du Contrat Communal d'Urbanisme sont précisées dans une convention.

Cette convention est d'une durée de 3 ans. Les études sont financées par le Département au taux de 30 % + 25 % de majoration petite commune) dans la limite d'une dépense globale de 30 000 € HT, soit une aide départementale plafonnée à 16 500 €uros.

Il est proposé de faire une demande de subvention pour les études suivantes :

- Etude de requalification des abords de l'ancien château.
- Valorisation de l'espace public de l'ancienne école.
- études de maîtrise d'œuvre relatives à la transformation de deux bâtiments de l'ancienne école en maison d'assistante maternelle (MAM) et point d'informations touristiques ;

Signature de la convention approuvée à l'unanimité

III – DEMANDE DE RESERVE PARLEMENTAIRE POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'UNE MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES DANS L'ANCIENNE ECOLE.

Monsieur le Maire expose que dans le cadre des travaux d'aménagement d'une Maison d'Assistants Maternelles dans l'ancienne école la Commune peut faire une demande de subvention sur les crédits de réserve parlementaire pour contribuer au financement de ladite opération, suivant le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses		Recettes	
Travaux d'aménagement d'une MAM	60 000 €	Département de la Vendée / Subvention CCU (études + travaux)	33 895 €
Honoraires de Maîtrise d'Oeuvre	7 084 €	Enveloppe Parlementaire	15 000 €
T.V.A.	13 417 €	F.C.T.V.A. (16,404 %)	13 205 €
		Autofinancement	18 401 €
Total	80 501 €	Total	80 501 €

Afin de financer ces travaux il est proposé de solliciter :

- une subvention sur les crédits de réserve parlementaire pour contribuer au financement des travaux d'aménagement du Maison d'Assistants Maternelles dans l'ancienne école

Demande de réserve parlementaire approuvée à l'unanimité

IV – TRAVAUX D'AMENAGEMENT INTERIEUR DU POINT I.

Monsieur le Maire a présenté aux membres du conseil l'esquisse réalisée par Madame Hélène CHARRON. Il rappelle que le coût de ces travaux (mobilier + signalétique extérieure) sera à la charge de la Communauté de Communes.

V – MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE MORTAGNE-SUR-SEVRE .

Monsieur le Maire expose aux conseillers qu'il est proposé de modifier les statuts de la Communauté de Communes du canton de Mortagne-sur-Sèvre afin de procéder au transfert de compétence pour :

- introduire la compétence Plan Local de l'Urbanisme dans le groupe de compétences : « aménagement de l'espace pour la conduite d'action d'intérêt communautaire ».

Cette modification a été approuvée par délibération du Conseil de Communauté de Communes le 16 décembre 2014.

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur la modification des statuts telle qu'elle est exposée ci-dessus.

**Modification des statuts de la Communauté de Communes du canton de Mortagne-sur-Sèvre
approuvée à l'unanimité**

VI – QUESTIONS DIVERSES.

- **Date des conseils municipaux 2015 (le jeudi soir à 20 h 00) : maintien des dates précédemment fixées**

- | | | |
|------------|--------------|---------------|
| - 05 mars | - 02 juillet | - 12 novembre |
| - 16 avril | - 27 août | - 10 décembre |
| - 28 mai | - 01 octobre | |

Séance levée à 21 h 30.

